

# COMPTE RENDU DE JURY

Examen professionnel

Technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe

Aménagement urbain et développement durable

Déplacements, transports

Session 2021

Etabli en application de l'Art. 19 du décret n°2013-593 du 5 juillet 2013

## Contenu

I. PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION .....	3
II. DONNEES STATISTIQUES GENERALES.....	4
1. CHIFFRES CLES .....	4
2. PROFIL DES CANDIDATS ET DES LAUREATS .....	4
III. PHASE D'ADMISSIBILITE.....	5
1. LIBELLE DE L'EPREUVE .....	5
2. SPECIALITE : AMENAGEMENT URBAIN ET DEVELOPPEMENT DURABLE .....	5
3. SPECIALITE : DEPLACEMENTS, TRANSPORTS.....	5
4. RESULTATS D'ADMISSIBILITE .....	5
IV. PHASE D'ADMISSION.....	5
1. EPREUVE ORALE D'ENTRETIEN .....	5
2. RESULTATS D'ADMISSION .....	6
V. BILAN .....	6

## I. PRESENTATION GENERALE DE L'OPERATION

Le CDG31 a organisé, en 2021, l'examen professionnel d'avancement au grade de technicien principal de 1<sup>ère</sup> classe dans les spécialités « Aménagement urbain et développement durable » et « Déplacements, transports ».

### ✓ Conditions d'accès

L'examen est ouvert aux fonctionnaires justifiant d'au moins un an dans le 5<sup>ème</sup> échelon du grade de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe et d'au moins 3 années de services effectifs dans un corps, cadre d'emplois ou emploi de catégorie B ou de même niveau.

Les candidats peuvent subir les épreuves de l'examen au plus tôt un an avant la date à laquelle ils doivent remplir les conditions d'inscription sur le tableau d'avancement.

Les candidats doivent être en activité à la date de clôture des inscriptions.

### ✓ Organisation

Cet examen est organisé tous les 2 ans par le CDG31. Un calendrier commun à tous les centres de gestion est appliqué pour les périodes d'inscription et les dates d'épreuves écrites.

### ✓ Zone de conventionnement

Le CDG31 est organisateur de ces 2 spécialités pour l'ensemble des centres de gestion d'Occitanie, les autres spécialités étant réparties dans la région.

### ✓ Jury

Le Jury se compose de 6 membres, répartis en 3 collèges égaux : élus (dont le Président et sa suppléante), fonctionnaires et personnalités qualifiées.

#### Collège des élus :

- 1 Maire, Président du Jury,
- 1 Vice-Présidente d'un département,

#### Collège des fonctionnaires :

- 1 Représentante du personnel, désignée par tirage au sort au sein de la CAP B,
- 1 Directeur adjoint à la direction de l'environnement et du patrimoine d'une communauté d'agglomération,

#### Collège des personnalités qualifiées :

- 1 Représentant du CNFPT,
- 1 Chef de service territorial à la Direction Départementale du Territoire.

### ✓ Sujets et notes de cadrage

Les sujets des épreuves écrites d'admissibilité ainsi que l'ensemble des notes de cadrage des épreuves sont élaborés par la cellule pédagogique nationale. Ils sont disponibles sur le site Internet du CDG31.

### ✓ Planning

Inscriptions	Retrait des dossiers du 27 octobre au 2 décembre 2020 Date limite de dépôt des dossiers le 10 décembre 2020
Epreuves d'admissibilité	15 avril 2021 à Portet sur Garonne (Haute-Garonne)
Jury d'admissibilité	20 mai 2021
Epreuves d'admission	2 juillet 2021 à Labège
Jury d'admission	2 juillet 2021

## II. DONNEES STATISTIQUES GENERALES

### 1. CHIFFRES CLES

		Aménagement urbain et développement durable	Déplacements, transport
Nombre de dossiers reçus		15	8
Nombre de candidats admis à concourir		12	8
Candidats présents aux épreuves d'admissibilité	Nombre	7	6
	Pourcentage	58 %	75 %
Nombre de candidats admissibles		6	5
Candidats présents aux épreuves d'admission	Nombre	6	5
	Pourcentage	100 %	100 %
Seuil d'admission sur 20		10	10
Nombre de candidats admis		4	3
Taux de réussite (admis/présents écrit)		57 %	50 %

100 % des inscriptions ont été réalisés par préinscription via le site Internet du CDG31. Au cours de l'opération, les échanges avec tous les candidats ont été dématérialisés.

### 2. PROFIL DES CANDIDATS ET DES LAUREATS

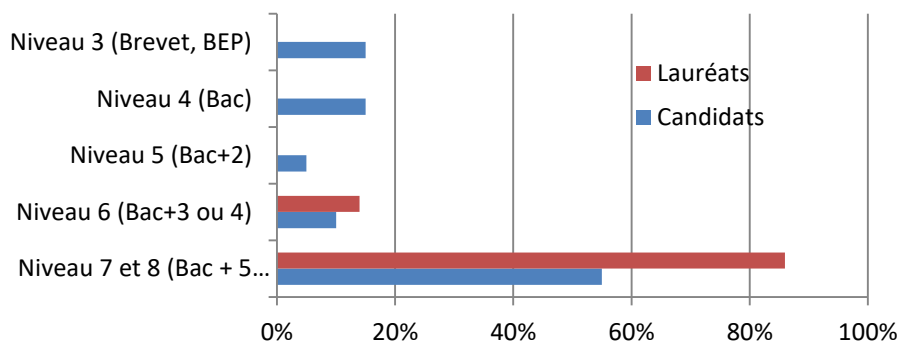
#### ✓ Age et sexe

Les femmes représentent 50 % des candidats et 86 % des lauréats. La moyenne d'âge est pour les candidats de 44 ans et 41 pour les lauréats.

#### ✓ Origine géographique

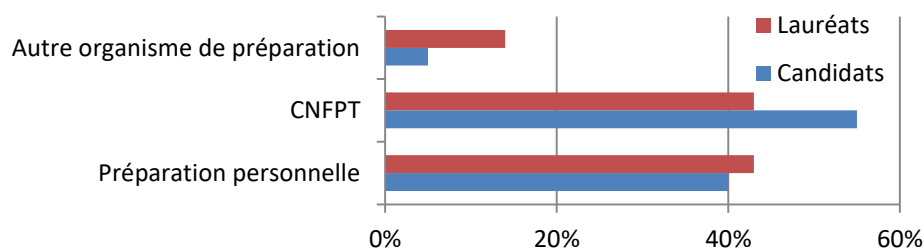
Tous les candidats sont originaires de la région Occitanie.

#### ✓ Diplômes



Tous les lauréats détiennent un diplôme de niveau au moins égal à Bac+3, niveau supérieur à l'accès au concours externe de technicien principal de 2<sup>ème</sup> classe.

#### ✓ Préparation



La majorité des candidats ont suivi une préparation auprès du CNFPT.

### III. PHASE D'ADMISSIBILITE

#### 1. LIBELLE DE L'ÉPREUVE

L'épreuve écrite consiste en la rédaction d'un rapport technique portant sur la spécialité au titre de laquelle le candidat concourt. Ce rapport est assorti de propositions opérationnelles (durée : 3 heures ; coefficient 1).

Les épreuves écrites sont anonymes et font l'objet d'une double correction, par un binôme de correcteurs, sur la base des notes de cadrage, du corrigé type et des indications du barème de correction. La note définitive est attribuée par le Jury souverain.

#### 2. SPECIALITE : AMENAGEMENT URBAIN ET DEVELOPPEMENT DURABLE

✓ **Thématique du sujet**

L'urbanisme face aux problématiques de santé environnementale.

✓ **Résultats**

Nombre de candidats présents	Moyenne / 20	Nombre de notes $\geq 10$ / 20	Nombre de notes $< 5$ / 20	Note la plus haute / 20	Note la plus basse / 20
7	8,14	2	1	11,5	4,5

✓ **Constat des correcteurs**

Les candidats se sont souvent limités au seul thème de la qualité de l'air.

#### 3. SPECIALITE : DEPLACEMENTS, TRANSPORTS

✓ **Thématique du sujet**

Les zones à faible émission.

✓ **Résultats**

Nombre de candidats présents	Moyenne / 20	Nombre de notes $\geq 10$ / 20	Nombre de notes $< 5$ / 20	Note la plus haute / 20	Note la plus basse / 20
6	9,13	3	1	15	4

✓ **Constat des correcteurs**

Les candidats ont eu des difficultés pour valoriser et organiser les nombreux éléments présents dans le dossier.

#### 4. RESULTATS D'ADMISSIBILITE

7 candidats absents à l'épreuve d'admissibilité ont été éliminés.

2 candidats ayant obtenu une note inférieure à 5 sur 20 sont éliminés.

Spécialité	Nombre de candidats présents	Nombre de candidats admissibles
Aménagement urbain et développement durable	7	6
Déplacements, transports	6	5

### IV. PHASE D'ADMISSION

#### 1. EPREUVE ORALE D'ENTRETIEN

✓ **Libellé de l'épreuve**

L'épreuve orale consiste en un entretien ayant pour point de départ un exposé du candidat portant sur son expérience professionnelle ; elle se poursuit par des questions visant à permettre d'apprécier les facultés d'analyse et de réflexion du candidat, ses connaissances techniques ainsi que sa motivation et son aptitude à exercer les missions du cadre d'emplois et à encadrer une équipe (durée : 20 minutes, dont 5 minutes au plus d'exposé ; coefficient 2).

### ✓ Organisation

Le jury plénier a interrogé l'ensemble des candidats.

### ✓ Résultats

Spécialité	Nombre de candidats présents	Moyenne /20	Nombre de notes $\geq 10/20$	Nombre de notes $<5/20$	Note la plus haute /20	Note la plus basse /20
Aménagement urbain et développement durable	6	11,75	4	0	15	7,5
Déplacements, transports	5	11,60	3	0	16	7

### ✓ Constat du jury

Le jury constate que les candidats, dans l'ensemble, maîtrisent les connaissances professionnelles attachées à leur domaine d'activité.

Tous ont préparé l'exposé de 5 minutes.

Dans la partie « questions » de l'entretien, le niveau des candidats est hétérogène, surtout pour les questions relatives à l'encadrement. Ils s'appuient sur leur expérience, se préparant peu sur ce thème.

## 2. RESULTATS D'ADMISSION

### ✓ Résultats

Les résultats, après application des coefficients correspondants à l'ensemble des épreuves écrites et orales, sont les suivants :

Spécialité	Moyenne générale /20	Nombre de moyennes $\geq 10/20$	Moyenne la plus haute /20	Moyenne la plus basse /20
Aménagement urbain et développement durable	10,75	4	13,83	7,5
Déplacements, transports	11,12	3	15,67	6,67

### ✓ Délibération

4 candidats, ayant obtenu une moyenne de leurs notes aux épreuves inférieure à 10 sur 20, après application des coefficients correspondants, sont éliminés.

Le jury a souverainement décidé de fixer le seuil d'admission comme suit :

Spécialité	Seuil en points	Seuil en moyenne /20	Nombre de candidats admis
Aménagement urbain et développement durable	30 points / 60	10	4
Déplacements, transports	30 points / 60	10	3

## V. BILAN

Le taux de participation de 65 % est faible pour un examen professionnel.

Les lauréats ont su exprimer à l'épreuve orale tant leurs capacités à exercer les missions dévolues au cadre d'emplois avec de solides connaissances techniques et à encadrer une équipe, que leur savoir-être et leur motivation.

Le jury rappelle que tout examen professionnel demande une solide préparation. Les notes de cadrage des épreuves exposant les attendus sont disponibles sur le site Internet du CDG31.

Le Président du jury,

Patrick LEFEBVRE

